Amendement N° 309

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2019-916)
Fonctionnement
Chapitre 939 – Action économique
91 – Interventions économiques transversales
Programme HP 91-003 – Économie sociale et solidaire

Amendement

Au Programme « Économie sociale et solidaire», les montants proposés au BP 2020 sur l'action « Soutien à l'économie sociale et solidaire » sont augmentés de 2,5 M€ supplémentaires en autorisations d'engagement et de 2 M€ supplémentaires en crédits de paiement.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

CONTRIBUER DAVANTAGE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ESS

Il est fondamental que la Région Ile-de-France s'engage davantage dans son soutien au développement de l'économie sociale et solidaire.
Par un tel effort, notre collectivité peut répondre, à son échelle, à la nécessité de réorienter l'économie vers un modèle plus durable, plus juste et plus solidaire, profitable aux salarié-e-s et aux territoires.
Dans le contexte économique et social actuel, une telle politique doit être renforcée par des moyens financiers adéquats.
Il est notamment dommageable que les acteurs majeurs de l'ESS en Ile-de-France soient si peu soutenus par la Région, notamment l'URSCOP ou la CRESS qui doit être renforcée pour continuer l'action de développement de l'ESS.
Pour ces raisons, le budget de fonctionnement proposé en 2020 pour le soutien régional à l'ESS doit être plus conséquent.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement N° 316

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2019-916)
Investissement
Chapitre 909 – Action économique
94 – Industrie, artisanat, commerce et autres services
Soutien à l'industrie et autres services

Amendement

Dans le programme « Soutien à l'industrie et autres services » :

- **Les montants proposés au BP 2020 pour l'action « PM'up industrie » sont augmentés de 20M€ supplémentaires en AP et de 20M€ supplémentaires en CP.**
- **Les montants proposés au BP 2020 pour l'action « PM'up ESS » sont augmentés de 20M€ supplémentaires en AP et de 20M€ supplémentaires en CP.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs

AIDER DAVANTAGE LES PETITES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET CELLES DE L'ESS

L'exécutif a fait le choix de distinguer, dans l'action régionale PM'up, les dispositifs PM'up industrie et PM'up ESS.
Cette distinction traduit, dans le cadre du budget régional, une volonté de l'exécutif de réduire à la portion congrue le soutien de notre collectivité aux petites industries locales et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. L'exécutif régional avait notamment pris en 2018 l'engagement de réserver 10% des aides économiques à l'ESS : avec la réduction à 1 million d'euros de crédits de paiement le budget de PM'up ESS, la Région se trouve donc en dessous de ses engagements.

Ceci alors que les petites PME-PMI industrielles, tout comme les SCOP ou les SCIC, représentent des acteurs fondamentaux pour le dynamisme économique des territoires d'Ile-de-France.

Ces choix sont peu compréhensibles, c'est pourquoi le présent amendement vise à renforcer le soutien à ces catégories d'entreprises.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement N° 324

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe Front de Gauche
Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste, le Rassemblement

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2019-916)
Investissement
Chapitre 909 – Action économique
94 – Industrie, artisanat, commerce et autres services
Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art
TP'up

Amendement

Les montants proposés au BP 2020 sur l'action TP'up sont augmentés de 2M€ en AP et de 4M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs

POUR UN SOUTIEN RÉGIONAL PLUS EFFICACE À L'ARTISANAT ET AU COMMERCE

L'exécutif régional propose pour au BP 2020 une forte baisse des moyens sur le dispositif TP'up. Dans la mesure où ce dispositif vise à aider des acteurs économiques dont le rôle est majeur dans la vie des territoires, notamment en soutenant leurs dépenses d'investissements productifs, numériques et écologiques, incluant à présent le chèque numérique lancé fin 2019, une telle baisse apparaît contreproductive.
Il convient donc de rehausser ce budget de façon adéquat. Cette hausse doit s'accompagner en parallèle d'un travail plus volontariste et proactif de la Région pour diffuser ces aides au plus près des besoins des territoires et de leurs acteurs économiques.

Céline MALAISÉ | **Maxime des GAYETS** | **Eddie AÏT**

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe

Amendement N° 379

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2019-916)
Investissement
Chapitre 909 – Action économique
92 – Recherche et innovation
Programme HP 92-005 – Soutien aux pôles de compétitivité

Amendement

Dans le Programme « Soutien aux pôles de compétitivité », la ligne « Soutien aux projets de R&D des entreprises à fort potentiel économique » est supprimée, et deux lignes distinctes sont rétablies, intitulées respectivement « Soutien à la partie publique des pôles » et « Soutien à la partie privée des pôles ». Les montants proposés au BP 2020 sur ces lignes sont fixés ainsi :

- **9M€ en autorisations de programme et 8,95M€ en crédits de paiement sur la ligne « Soutien à la partie publique des pôles »,**
- **9M€ en autorisations de programme et 8,95M€ en crédits de paiement sur la ligne « Soutien à la partie privée des pôles ».**

Cet amendement de redéploiement ne nécessite pas de gage.

Exposé des motifs

SOUTENIR TOUS LES ACTEURS DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, DANS LA TRANSPARENCE

Historiquement, le soutien régional aux pôles de compétitivité distinguait deux actions distinctes, l'une en direction de la partie privée des pôles, l'autre en direction de la partie publique.
Cette distinction permettait une plus grande lisibilité, et par là une plus grande transparence quant au fléchage des moyens financiers régionaux.
Le choix opéré par l'exécutif régional de fusion de ces deux lignes au profit d'une seule action à destination des « entreprises à fort potentiel économique » pose aujourd'hui question quant au soutien régional à certains acteurs essentiels de l'innovation. Les structures constituant la partie publique, notamment, ne peuvent être négligées. Cet enjeu est d'autant plus important que l'opacité entourant l'usage des aides publiques à la recherche privée - notamment celles opérées dans le cadre du Crédit impôt recherche - fait l'objet de critiques récurrentes et parfaitement justifiées de la part des acteurs de la recherche publique.
C'est pourquoi il est proposé ici de rétablir la distinction entre soutien à la partie privée et soutien à la partie publique des pôles de compétitivité.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement N° 504

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2019-916)
Fonctionnement
939 - Action économique
94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services
HP94-002 - Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art
TP'up

Amendement

Les montants proposés au BP 2020 sur l'action « TP'up » sont augmentés de 1,5 M€ supplémentaires en autorisations d'engagement et de 1,5 M€ supplémentaires en crédits de paiement.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

POUR UN SOUTIEN RÉGIONAL PLUS EFFICACE À L'ARTISANAT ET AU COMMERCE

L'exécutif régional propose pour au BP 2020 une forte baisse des moyens sur le dispositif TP'up. Dans la mesure où ce dispositif vise à aider des acteurs économiques dont le rôle est majeur dans la vie des territoires, notamment en soutenant leurs dépenses d'investissements productifs, numériques et écologiques, incluant à présent le chèque numérique lancé fin 2019, une telle baisse apparaît contreproductive.
Il convient donc de rehausser ce budget de façon adéquat. Cette hausse doit s'accompagner en parallèle d'un travail plus volontariste et proactif de la Région pour diffuser ces aides au plus près des besoins des territoires et de leurs acteurs économiques.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement N° 505

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2019-916)
Investissement
Chapitre 905 – Aménagement des territoires
56 – Technologies de l'information et de la communication
Programme HP 56-001 – Aide au développement du territoire numérique
Tiers lieux

Amendement

L'intitulé de l'action de « Tiers lieux », est complété de la façon suivante : « Tiers lieux en Ile-de-France (hors projets portés par les grands groupes) ».
Le budget proposé au BP 2020 pour cette ligne est porté à 2,9 M€ en AP et de 2,05 M€ en CP, par le redéploiement :

- d'une part de l'ensemble des moyens prévus pour l'action « Espaces de travail collaboratif » en « Aménagement et équipement de l'espace rural » dans le secteur Agriculture et ruralité, soit 1,9M€ en AP et 0,9M€ en CP,
- d'autre part de 0,5M€ en AP et 0,5M€ en CP prélevés sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs

SOUTENIR LES TIERS LIEUX DE FAÇON PLUS EFFICACE ET MIEUX CIBLEE

Les tiers lieux ou espaces collaboratifs sont des outils utiles pour développer et soutenir l'activité économique sur nos territoires. Il convient cependant de s'interroger :

- d'une part sur la répartition territoriale des moyens alloués à ces projets,
- d'autre part sur la nature des porteurs de projets pouvant bénéficier d'aides régionales en ce domaine.

En effet, alors que des moyens conséquents ont été mobilisés ces dernières années par l'exécutif régional, sans être toujours pleinement consommés pour les espaces collaboratifs sur les territoires ruraux, on ne peut négliger l'aide aux nombreux projets sur les territoires de zones dense, Paris et petite couronne.
Il faut ensuite de s'interroger sur la pertinence à financer, sans critères et engagements précis, comme cela a été fait ces dernières années, des projets portés par de grands groupes comme La Poste ou la SNCF qui, dans les logiques de privatisations actuelles, se préoccupent de moins en moins de leurs missions de service public en supprimant de nombreux points d'accueil, bureaux et guichets, dans un mépris total des usagers et de leurs salariés.
C'est pourquoi il est proposé ici, pour une répartition territoriale plus réaliste, plus efficace et équitable des moyens destinés aux tiers lieux et espaces collaboratifs, de rassembler les budgets nécessaires dans une seule et unique ligne, au sein de l'annexe Développement économique et innovation.
Dans cette perspective, les moyens alloués à cette action doivent également être réévalués.
Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement N° 514

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2019-916)
Investissement
Chapitre 909 – Action économique
94 – Industrie, artisanat, commerce et autres services
HP94-004 - Back'up
Back'up

Amendement

Les montants proposés au BP 2020 sur l'action sont augmentés de 3M€ en AP et de 3M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs

SOUTENIR RÉELLEMENT LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

L'exécutif régional propose pour le budget 2020 de n'attribuer aucun moyen en crédits paiement au dispositif Back'up, destiné à aider les entreprises en difficulté. Les moyens généraux alloués à ce dispositif en autorisations de paiement sont par ailleurs très faibles depuis plusieurs années.

La faible consommation de ces moyens ne peut justifier cette coupe drastique, dans la mesure où le nombre d'entreprises en difficultés est resté élevé ces dernières années, et tend actuellement à augmenter en Ile-de-France.

Il convient donc, d'une part, de doter cette ligne budgétaire de façon adéquate, et d'autre part d'engager un travail beaucoup plus volontariste de la Région pour donner toute son efficacité à ce dispositif, au plus près des besoins des territoires et de leurs acteurs économiques.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe